



PHOTO : FMI

Halte au blanchiment

Les pays redoublent d'efforts contre l'argent sale

Rhoda Weeks-Brown

AL CAPONE AVAIT UN PROBLÈME : il lui fallait maquiller les sommes faramineuses générées par son empire criminel en revenus légaux. Il avait donc décidé d'acheter des lavers automatiques à pièces pour pouvoir mélanger l'argent sale et l'argent propre et prétendre que tous ses gains provenaient du lavage des chemises et des chaussettes de l'Américain moyen plutôt que du jeu et de la contrebande.

Presqu'un siècle plus tard, le concept de base du blanchiment est le même, seules son échelle et sa complexité sont beaucoup plus importantes. Si Al Capone était encore vivant, il lui faudrait laver et sécher du linge nuit et jour pour satisfaire la demande ; d'après des estimations récentes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les produits d'activités criminelles blanchis chaque année représentent entre 2 % et 5 % du PIB mondial, soit 1.600 à 4.000 milliards de dollars par an.

Une menace pour la stabilité

Le blanchiment de capitaux est l'opération qui permet aux délinquants de récolter les fruits de leurs activités illicites (corruption, fraude fiscale, vol, trafics de stupéfiants et de migrants, etc.). Bon nombre de ces délits ou crimes menacent directement la stabilité de l'économie.

La corruption et la fraude fiscale entravent l'action des gouvernements qui cherchent à obtenir une croissance durable et inclusive, car elles détournent des ressources productives qui serviraient sinon à construire des routes, des écoles, des hôpitaux, etc. En plus de saper l'autorité de l'État et l'état de droit, les activités criminelles évincent l'activité économique légale. Et le blanchiment de capitaux peut créer des bulles spéculatives, notamment sur le marché des biens immobiliers, souvent utilisés à cette fin.

L'actualité récente illustre bien le phénomène : un ministre guinéen avait aidé une entreprise étrangère à obtenir d'importantes concessions minières moyennant des dessous de table de 8,5 millions de dollars au total. Il a ensuite prétendu que les sommes correspondaient à la rémunération de son activité de conseil et à la vente de terrains privés, et les a transférées aux États-Unis puis s'est acheté une propriété luxueuse à New York. Mais ses efforts pour transformer ses biens mal acquis en avoirs « propres » ont finalement échoué, puisqu'il a été condamné l'an dernier pour blanchiment de capitaux.

D'une certaine manière, les maisons de prix sont l'équivalent moderne des lavers utilisées naguère par les truands. Les autorités américaines ont alerté sur le fait que plus de 30 % des biens immobiliers de grande valeur payés en liquide à New York et dans plusieurs autres métropoles des États-Unis avaient été acquis par des personnes déjà soupçonnées d'implication dans des opérations suspectes. Les gouvernements australien, autrichien et canadien, entre autres, en ont conclu que leurs propres marchés immobiliers pouvaient aussi servir à placer et blanchir de l'argent sale.

Le financement du terrorisme

Mais l'argent sale (de même que l'argent honnêtement gagné) peut être utilisé à des fins encore plus inquiétantes : pour financer le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Les groupes terroristes ont besoin d'argent, de beaucoup d'argent, pour dédommager les combattants et leurs familles ; pour acheter des armes, de la nourriture et du carburant ; enfin, pour corrompre des fonctionnaires véreux. Et la prolifération revient cher aussi : la Corée du Nord, par exemple, a dû semble-t-il sacrifier un pourcentage considérable de ses maigres ressources pour mettre au point des armes nucléaires.

Les pays dotés de dispositifs peu efficaces de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) pourraient être interpellés par le Groupe d'action financière (GAFI), un organisme de normalisation mondial. Une fois qu'un pays est considéré comme vulnérable aux flux financiers illicites, ses banques peuvent voir leur réputation durablement entachée et devoir fournir à leurs partenaires d'affaires internationaux une documentation complémentaire coûteuse ; elles peuvent aussi perdre des relations de correspondants bancaires. Ceci peut marginaliser des économies déjà fragiles, menacer les circuits d'envois de fonds et l'investissement direct étranger et pousser certains flux financiers vers la clandestinité. Il n'est donc plus envisageable d'ignorer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou de différer les réformes y afférentes.

Heureusement, le message commence à passer. Sous la houlette du GAFI et avec l'aide de la Banque mondiale, du FMI, de l'ONU et d'autres parties prenantes, la quasi-totalité des pays ont érigé le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en infractions et défini un cadre légal permettant de geler les avoirs des terroristes.

Mais le travail est loin d'être terminé. Que ce soit en raison des vides juridiques et institutionnels qui subsistent ou en raison de l'inventivité des délinquants (voire les deux), les affaires de blanchiment défraient souvent la chronique. Une enquête est justement en cours pour déterminer si la filiale estonienne de la Danske Bank n'aurait pas blanchi presque 233 milliards de dollars entre 2007 et 2015.

Les fintech

Le développement rapide des technologies financières vient encore compliquer le tableau. L'argent mobile, les registres distribués et les monnaies virtuelles sont utilisés à des fins légales et productives, mais peuvent également servir à dissimuler ou faciliter des activités criminelles. Autrement dit, les paiements presque gratuits de biens de consommation et les paiements presque indétectables de rançons sont les deux faces de la même pièce.

Quelles devraient être les priorités des pouvoirs publics face à ce défi bientôt mondial et aux contours changeants ?

Ils devraient d'abord, comme le recommande le GAFI, bien cerner les menaces liées aux évolutions technologiques

et les traiter, mais sans freiner l'innovation et l'inclusion financières. L'objectif devrait être d'accroître la transparence (savoir qui se cache derrière les transactions financières, où elles s'effectuent et à quelles fins), sans majorer indûment les coûts de transaction ni faire basculer les flux financiers dans la clandestinité.

Deuxièmement, ils devraient supprimer les obstacles juridiques et pratiques à la coopération internationale. Détecter les opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme nécessite à la fois de protéger et d'échanger les renseignements financiers ; dissuader les auteurs d'infractions exige de remonter la piste de l'argent sale ou employé à des fins répréhensibles, quel que soit l'endroit où mène cette piste.

Enfin, les pouvoirs publics devraient continuer de veiller à ce que leurs efforts pour atténuer les risques identifiés soient plus efficaces. Que les législations LBC/FT nationales soient parfaites ou non, elles ne produisent de résultats durables qu'à condition d'être appliquées de manière systématique (et dans la durée).

L'Ukraine et la Libye

Comme son mandat prévoit de protéger la stabilité économique et l'intégrité financière, le FMI s'appuie sur un programme LBC/FT très complet, dans le cadre duquel il participe activement aux efforts internationaux visant à faire connaître la menace et à concevoir des ripostes efficaces ; il conseille aussi déjà une centaine de ses membres et met son savoir-faire à leur disposition.

En quoi consistent ces efforts ? En Ukraine, par exemple, nous travaillons avec les autorités pour éviter que des fonctionnaires corrompus ne se servent des banques à des fins frauduleuses : les sanctions réglementaires dont sont passibles les violations des règles LBC/FT sont désormais plus lourdes et les signalements de transactions suspectes sont plus nombreux et débouchent sur un grand nombre d'enquêtes pour corruption et de poursuites visant de hauts fonctionnaires.

En Libye, nous avons aidé les autorités à élaborer une nouvelle législation LBC/FT considérant le financement du terrorisme comme une infraction et fixant les bases légales des sanctions encourues par les terroristes reconnus.

Et aux Caraïbes, où le retrait des relations de correspondance bancaire est très problématique, nous avons réuni des banques internationales et leurs contreparties locales pour les encourager à coopérer entre elles en vue de combler les manques d'information et de satisfaire aux exigences réglementaires. Une banque d'envergure mondiale qui avait quitté la région a même décidé de retravailler avec quelques banques locales.

Le FMI s'est engagé à aider ses membres à identifier les nouvelles laveries d'argent sale et à les fermer définitivement. Les enjeux sont considérables... plus que jamais. **FD**

RHODA WEEKS-BROWN est conseillère juridique et directrice du département juridique du FMI.